



Objet : Reconduction du protocole d'accord entre le CNFPT et l'Assemblée nationale

Le protocole d'accord entre l'Assemblée nationale et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conclu pour une période de 3 ans le 13 juin 2017, arrive à son terme le 12 juin 2020.

Conformément à l'article 5 « durée du protocole d'accord », le présent courrier acte la décision commune de l'Assemblée nationale et du CNFPT de renouveler leur collaboration, aux mêmes conditions, pour la période allant du 13 juin 2020 au 13 juin 2021.

Fait à Paris, le 11 juin 2020

en deux exemplaires

François DELUGA,



Président du CNFPT,
Maire du Teich

Eric CIOTTI,



Questeur délégué
de l'Assemblée nationale